

ANNEXE - Liste des servitudes d'utilité publique
Modification du 5 2017 2022
PLU de SANCERRE

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et dessainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	SAUR Collectivité : SIVOM Sancerre - Saint Satur
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Prieuré Saint-Pierre dit aussi Saint-Père-la-Nore : place Saint Pere : -Eglise : vestiges immobiliers (cad. AI, 12) classement par arrêté du 05 novembre 1954 * Belfroi dit aussi tour Saint-Jean (cad. AH 333) classement par arrêté du 10 février 1913 * Château : Place du Cométable : Tour dite des Fiefs (cad. AL 130) inscription par arrêté du 12 février 1927 * Hôtel, dit aussi maison Farnault : Façades et toitures (cad. AH 350) inscription par arrêté du 15 mars 1968 * La maison dite « Clément » en totalité, ruelle et dépendances comprises situées 4 place de la Pannetière à Sancerre (cad AI 373) : * Remparts des Dames, des Abreuvoirs, des Augustins et esplanade Porte César : Site classé par arrêté du 6 septembre 1946 - Superficie 4 hectares. * Colline de Sancerre : Site inscrit par arrêté du 6 septembre 1946 (cad. Sancerre : F 817 (tour des Fiefs ISMH, 828 à 831), St Rhombic : 38 à 67, 127 à 167 bis, 168 à 191 bis, 196, 196 bis à 197 bis, 198, 198 bis à 414, 416 à 419, 420 à 421 bis, 422 à 445, 450 à 486) - Superficie 54 hectares *Vieille ville de Sancerre : Site inscrit par arrêté du 22 août 1973 (cad. AH et AI en entier) - Superficie 16 hectares *Vieille ville de Sancerre (extension) : Site inscrit par arrêté du 18 mai 1976 (complète l'arrêté du 22/08/1973). (cad. : AL 159 à 163 inclus, 34 à 37 inclus, 44, 53 à 57 inclus, 65 à 76 inclus, 83, 84, 87, 88, 94 à 95) - Superficie 2 hectares * La métairie Graillet, lieu dit « La Côte blanche » et « l'Etang » en totalité. Site inscrit par arrêté du 28 décembre 1979 (cad. A1-A2 n°495 à 499) -	- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
AC2	Servitudes de protection des sites et des monuments naturels		loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresques.	DREAL 5, avenue Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex
AS 1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	* Captage « Le Bois Vert » : périmètres de protection immédiate et rapprochée (arrêté du 1er juillet 2004)	- arrêté n° 2004-1-699 du 1er juillet 2004 - article L 1321.2 du code de la santé publique - décret n° 89.3 du 3 janvier 1989 modifié par le décret n° 90.330 du 10 avril 1990 et par le décret n° 95.363 du 5 avril 1995	Commune de Sancerre
EL 2 bis	Servitudes en zones submersibles spéciales à la Loire et à ses affluents	* police et conservation du domaine public fluvial du canal latéral à la Loire	Code général de la propriété des personnes publiques : article L 2111-10 consistance du domaine public artificiel articles L 2122-1 à 16 utilisation du domaine public articles L 2124-6 à L 2124-15 utilisation du domaine public articles L 2132-5 à 11 police de la conservation prise d'eau article L 2142-1 déclassement du domaine public fluvial article L 3111-2 inaliénabilité du domaine public fluvial article L 5261-2 régime domanial des eaux article 5331-15 utilisation des eaux du domaine public	VNF/Direction Territoriale Centre-Bourgogne 13 ave

EL 7	Servitudes d'alignement	- RD 920 Traverse de Sancerre décision du 20 août 1979 - RD 183 Traverse de Chavignol décision du 29 juin 1933	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des Routes et des Bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges
14	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* réseaux de transport - Liaison 63 KV N°1 Charité - Sancerre - Liaison 63 KV N°1 Cosne - Sancerre - Liaison 63 KV N°1 La Fortale - Sancerre - Vailly	* réseaux de transport loi du 15 juin 1906 - art L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie. - décret 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 35 modifié de la loi n° 46-528 du 8 avril 1946.	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2
INT 1	Servitudes au voisinage des cimetières	- cimetière de Sancerre - cimetière de Chavignol	- article L.361-1 recul de 35 mètres et article L.361-4 recul de 100 mètres du code des communes	Collectivités locales
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du fleuve « Loire ») Val de la Charité Plan de prévention des risques inondation et coulées de boue dans le Sancerrois	arrêté préfectoral le 11 juin 2009 arrêté inter-préfectoral n°2013-1-14	DDT/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* câble GD 1249 * câble RG 18.83 * câble RG 18.77 * câble RG 18.46 * câble RG 18.56 * câble RH 18004 * Fibre Optique FO 18-01 * Fibre Optique FO 18514 * Fibre Optique FO 18-515	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D.408 à D.411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : - articles L151-43, L152-7, L153-50, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile - SNA Zone aéroportuaire CS 14321 444343 BOUGUENNAIS Cédex

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour

Fait à Sancerre le 05/04/22

